PRISON SAINT-MICHEL

# Pourquoi la mairie devra payer 11 millions si elle veut l'acquérir

*Ce lundi, le préfet de région, Dominique Bur, a expliqué les motifs de sa décision.*

Pour acquérir la prison Saint-Michel, la mairie devra verser 11,3 millions d'euros à l'État, le propriétaire des lieux. C'est ce qu'a annoncé le préfet de Région, Dominique Bur, à la suite de la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS). Commission qui a rendu un avis favorable pour la protection du castelet d'entrée et de la cour des fusillés, « *le lieu de mémoire qu'il tenait de conserver comme me l'avaient demandé les associations* ». Environ 10 % de l'édifice que le préfet se propose de céder pour « *l'euro symbolique* » à la mairie.

©A.A.

L'étoile : la partie de la prison qui n'est pas protégée.

## Prix intermédiaire

Pour la rotonde et l'étoile, l'État a donc opté pour une vente du site sur la base du prix intermédiaire de 11,3 millions d'euros. Soit, en deçà du prix du marché d'un terrain vierge en centre-ville mais bien au-delà des 750 000 euros, estimation faite par les Domaines en 2002 qui se basait sur une protection totale du site.

Mais quels sont les ressorts de cette décision ? « *Peut-on reprocher à l'État de vouloir gérer au mieux ses biens immobiliers dans le contexte économique actuel ?* demande le préfet interloqué. *De plus, je suis moi-même allé visiter la prison. C'est un bâtiment très dégradé qui nécessite au moins 40 millions d'euros pour le rénover. Or, on ne peut pas laisser une friche en plein cœur de Toulouse* », explique Dominique Bur.

C'est bien là le nœud du problème. Actuellement, personne ne peut imaginer que la mairie puisse se lancer sur un projet à plus de 50 millions d'euros, soit le prix d'achat et de la réhabilitation. Peu de doute qu'à ce tarif-là la mairie fasse marcher son droit de préemption. « *C'est excessivement cher* », résume l'adjointe à la culture Vincentella de Comarmond.

Pour autant, le scénario qui se dessine constitue-t-il un permis de détruire pour 90 % des bâtiments de la prison ? Pas pour le préfet. « *L'absence de classement ne veut pas dire démolition. En inscrivant le castelet et la cour, nous mettons en place automatiquement un périmètre de protection de 500 m dans lequel il faut l'aval des bâtiments de France pour faire quelque chose. Cela nous laisse aussi un peu de latitude pour ne pas fermer le débat sur un éventuel futur projet* ».

## Promoteurs pas intéressés ?

Un futur projet qui reste donc aussi ouvert aux promoteurs. Interrogé sur le sujet la semaine dernière, Jacques Rubio, directeur de Kaufman & Broad, n'y croyait pas. « *L'État et la mairie vont trouver un accord. Je ne crois pas qu'un projet immobilier puisse voir le jour sur Saint-Michel* », nous assurait-il. Pierre Cohen dénonçait de son côté une « *décision qui risque de livrer un élément majeur du patrimoine historique et architectural toulousain aux spéculations* ». Tout reste donc ouvert sur la prison Saint-Michel.

DAVID SAINT-SERNIN
dstsernin@voixdumidi.fr

# « Cette décision ? Un coup de Trafalgar »

Le coup est dur. Un peu groggy, Guillaume Drijard, le président du comité de quartier, attend dans la cour de la préfecture que le préfet veuille le recevoir. C'est *niet*. Pour lui comme pour tous les défenseurs de la sauvegarde de la prison Saint-Michel, l'avis rendu le 29 janvier par la CRPS est tombé comme un coup de massue. « *La demande des tiers n'a pas été exaucée alors que l'on était dans notre droit. C'était la moindre des choses d'étudier la protection sur l'ensemble du bâtiment. Jamais je n'aurais imaginé qu'on empêche la CRPS de trancher sur cette question alors même qu'elle était à l'ordre du jour. C'est un coup de Trafalgar* ».

## Réunion mouvementée

Car au-delà de l'avis rendu, c'est bien la manière qui laisse un goût amer. Visiblement la CRPS n'a pas pu rendre son avis dans sa pleine souveraineté. Dans un premier temps, un fonctionnaire, suivi de l'historienne Odile Foucaud puis de l'adjointe au maire à la culture, Vincentella de Comarmond, ont présenté des rapports portant sur l'ensemble des bâtiments de la prison. « *Quelques questions ont été posées puis Odile Foucaud et moi-même sommes sortis car nous n'étions pas membres de la commission. Visiblement le débat a été long et houleux* », raconte Vincentella de Comarmond. Il faut dire qu'entre-temps, les membres viennent d'apprendre qu'ils ne donneront leur avis, sur l'éventuelle protection de la prison, que sur le castelet et la cour de la prison.

Pas vraiment ce qui était prévu à l'ordre du jour même si ce dernier n'avait jamais précisé que « *l'ensemble* » de la prison serait étudié. Une nuance qui semble-t-il avait toute son importance. Les membres ont donc voté pour la protection partielle, ce qui fait aujourd'hui enrager Gilles Sorel, le président de l'association des riverains de la Maison d'arrêt Saint-Michel. « *Notre combat porte sur une protection d'un ensemble cohérent, c'est-à-dire l'ensemble de la prison dont tous les spécialistes nous ont dit qu'elle constitue un ensemble indivisible. Ce qui n'est pas le cas avec cet avis. Nous allons donc voir si ce qui a été fait lors de cette CRPS est bien légal* ». D. S-S.